Lacademie mayant chargé de lui rendre compte de trois observations de Mr Chambon, dont l'une a pour sujet, selon l'auteur, la confor-
-mation vicieuse et accidentelle de la matrice, et la situation
désavantageuse du fœtus.
La seconde une gangrene quil appelle imminente, et la 3e
une delitessence sur les parotides.
j'ay l'honneur de représenter a l'academie, que tout l'énoncé de
de la première observation n'est pas prouvé par le detail des
circonstance quelle renferme. en effet bien loin que l'enfant
fut dans une situation désavantageuse, l'observation au con-
-traire le place dans une situation fort naturelle, " car c'etoit
" la tête seule dit l'auteur qui se présentoit, " et c'est la tête comme
l'on sait qui naturellement doit se présenter. mr chambon
dit quil cru n'avoir rien ~~de~~ mieux a faire pour vaincre l'etroitesse des
parties ~~les~~ externes tuméfiées qui paroissoient s'opposer a ~~la~~
~~...~~ l'accouchement que de se servir du forceps. il est facile de voir
que pour terminer l'accouchement Mr chambon a commancé de
se servir d'un moyen extrême par lequel il auroit dû finir,
en effet il doit savoir quen bonne chirurgie dans ce cas on
commence par employer les relachans, les emolliens et les
dilatations douces et graduées recommandes par les bons auteurs,
et ~~n'en~~ n'avoir recours au forceps qu'a pres avoir tenté les
moyens les plus doux. l'auteur ajoute quil se servit
heureusement de cet instrument pour amener les trois quarts de
la tête hors de la vulve, mais que la tête echapa du forceps
lors quil ne fut plus soutenu d'aucune partie environnante.
cependant si les trois quarts de la tête on eté amenés hors
de la vulve, cette tête etoit certainement dans le cas d'etre saisie
avec les mains pour terminer l'entiere sortie de l'enfant,
et la connoissance que l'on a d'un mecanisme aussi simple
que celui du forceps, nous met dans la nécessité de dire
que l'auteur n'avoit pas besoin des parties environ-
-nantes pour retenir la tête avec cet instrument autant
de tems quil auroit voulu la retenir; laquelle ayant
echapé du forceps recula promptement pour se reporter
dans la même place quelle occupoit auparavant;
alors, dit Mr charbon, je fus instruit et assuré que
l'enfant etoit retenu par quelque obstacle, et malgré
les difficultes quil y avoit a porter la main dans la
matrice, je pus y parvenir pour decouvrir quelle formoit
un bourlet qui ~~formoit~~ ceignoit exactement le col ~~de l'enfant~~

ARC
carton 34
n° 88

le col du foetus et la matrice semblable a une calbasse etoit partagée en deux cavités dont la 1re et la plus petite contenoit la tête et la plus spacieuse le corps de l'Enfant; l'Etranglement ou Bourlet circulaire qui distinguoit les deux cavités, etoit si serré et si epais que pour le dilater j'eus la plus grande ~~difficulté~~ paine a introduire un doigt ensuite deux et enfin la main entiere, et il n'etoit pas encore assez elargi conformement au diametre du corps qui devoit y passer que la main fatiguée, je fus forcé d'abandonner le travail et d'avoir encore recours au forceps, alors l'accouchement fut heureusement terminé dans l'instant. ~~toutes les~~ toutes les choses ne ~~l'introduction~~ nous paroissent pas meriter la confiance de l'academie; en effet l'introduction de la main dans la matrice la tête de l'Enfant dans le petit bassin, nous paroit impossible.

nous ne voyons pas non plus dans l'observation des preuves suffisantes de l'etat rapporté de la matrice, quoique nous ayons admis la possibilité dans le mémoire que nous avons présentés a l'academie dans l'année 1762. Enfin on ne voit pas comment l'auteur a pu reconnoitre cet etat, et comment il a pu terminer si heureusement apres avoir exposé ~~la mere~~ a trois fois differentes la mere et l'Enfant a une torture ~~d~~ qui ~~ne~~ ~~[illegible]~~ a ~~du~~ necessairement du être suivie d'accidens soit a l'un soit a l'autre, ou même a tous les deux.

a la suite de cet observation Mr chambon a fait quelques reflections physiologiques qui ne nous paroissent pas plus mériter que l'observation, d'ou nous concluons que ce travail ne sauroit servir au progres de l'art.

La seconde observation est une ~~[illegible]~~ gangraine imminente dont Mr chambon dit n'avoir point fourni d'exemple dans ~~le~~ un memoire qu'il a donné a l'academie l'année derniere; celui qui en fait ici le sujet, eut a la fin de faivrier 1770 dans un tems fort rigoureux, le tibia fracturé dans la partie inférieure et le peroné dans la partie supérieure par une chute qu'il fit de sur son cheval, le quel tomba sur sa jambe ~~[illegible]~~. le blessé fut relevé deux heures apres, mouillé, gelé, et mourant. Mr chambon appellé au secours du malade se servit fort mal a propos d'un bandage roulé, aussi le lendemain fut il obligé d'en substituer un a 18 chefs, la jambe fut extremement enflammée, tres douloureuse,

attaquée de contractions involontaires et couverte de grosses phlictaines
la peau etoit diversement tachée de jaune, brun, livide, et noire; et on vouloit y faire des scarifications, Mr chambon avec raison s'y opposa en disant que les operations ne ne doivent se faire que sur les parties mortes et que la graine n'est ici qu'eminente. il employa un vin antiseptique avec lequel il arrosa chaque 24 heures la partie malade et dans 4 jours la peau reprit sa couleur naturelle.
cet observation ne présente ~~tout au plus~~ d'interessant que le jugement de Mr chambon; le cas dont il est question n'a rien de extraordinaire et ~~la maniere~~ les moyens qu'il a employé ~~et~~ assez connue pour que l'observation ne puisse servir au progres de l'art.
dans la troisième observation il est question d'une ~~fluxe~~ erysipelato-phlegmoneuse survenue aux parotides de l'un et de l'autre coté a la suite d'une fievre putride maligne celle du coté ~~gauche~~ droit prit, dit l'auteur le train de la résolution, celle du coté gauche parut tendre a la suppuration, devin saillante, ~~grosse~~ grosse comme un oeuf, et molle comme s'il y avoit eu epanchement, infil- ~~tration et il ne sortit qu'une goute de matiere~~
-tration, la peau sur le centre de la tumeur ~~et~~ étoit seulement ~~(?)~~ le Mr chambon en fit l'ouverture ~~de la tumeur~~ et il ne sortit pas une goutte de matiere ce qui n'est pas surprenant et dont les raisons sont tres bien detaillées dans le traité de suppuration par Mr ~~(?)~~ quesnay: il ne trouva que des chairs boursouflées, molles, blanches, insensibles ou plutôt mortifiée, et en même tems que la suppuration étoit imminante et avant que la matiere s'epanchât, la gangrene et la pourriture s'etoient emparées du centre de la tumeur et l'exterieur paroissoit en être exempt.
l'auteur dans cet observation paroit avoir assez bien observé et s'etre conduit relativement aux principes de l'art; ce qui nous autorise a porter le meme jugement que de la précédente. a paris ce 1er d'aoust 1771 Peany

[left margin, beside "erysipelato-phlegmoneuse":] fluction

[left margin, beside the last paragraph:] Et sans nous apprendre rien de particulier

164.